

"Louange à Dieu.

Prière et salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons.

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires.

Nous procédons, avec l'aide de Dieu, à l'ouverture de la huitième législature dont le caractère novateur Nous paraît résider non seulement dans le fait que la chambre des représentants a été élue en toute liberté et en totale transparence. La nouveauté tient de surcroît au fond et à l'essence même de cette législature, car Nous attendons de voir se poursuivre, au cours de cette période, les changements engagés tant au niveau des méthodes que des programmes de l'action parlementaire et gouvernementale. Nous entendons, à travers ce processus, conforter la réconciliation du citoyen avec les conseils élus, en les érigeant en un puissant levier pour le développement et la démocratie.

Nous tenons à féliciter les membres de votre honorable Assemblée, et à assurer de Notre estime les partis politiques responsables, motivés et, à travers eux, les citoyens. L'implication de ceux-ci, dans un esprit empreint de citoyenneté, de concurrence loyale et de confiance, dans notre parcours politique avancé, ne se limite pas au seul jour du scrutin. Elle devrait, plutôt, traduire l'aboutissement d'une mobilisation permanente et du processus de réhabilitation de l'action politique militante.

Tout cela reste, cependant, tributaire de la volonté de rompre avec l'indigence, tant au plan politique qu'au niveau de la réalité concrète. Car, en effet, la politique, au sens noble du terme, ne se réduit pas à une simple campagne électorale, pas plus qu'elle ne se résume à un banal spot publicitaire. La politique est, plutôt, l'art du possible entre les besoins et les moyens. Elle requiert la sensibilisation permanente du peuple et exige que soient engagées sur le terrain des actions de développement permettant de trouver des solutions concrètes à la difficile équation de toute politique. En effet, la différence entre la réalité et l'espoir, c'est le travail, puis le travail et toujours le travail, auquel Dieu a accordé la prééminence sur l'acte de dévotion lui-même.

De même, la représentation de la nation n'est ni un privilège, ni une rente de position, et encore moins un gage d'immunité pour préserver des intérêts personnels. Elle signifie, au contraire, une charge considérable à assumer, et implique l'engagement sans faille d'œuvrer pour l'intérêt général.

Telle est la voie à suivre pour assurer l'adhésion de tous à l'œuvre de construction démocratique et de développement, dont Nous tenons à élargir la portée et le champ d'application, de sorte qu'elle englobe toutes

les forces vives de la nation, dont, et au premier chef, Notre chère communauté résidant à l'étranger. Nous allons, en effet, poursuivre ce processus évolutif et graduel, pour consolider l'intégration de cette communauté dans la vie nationale, en posant, à cet effet, les premiers jalons pour la mise en place du Conseil Supérieur y afférent.

Il faut tirer les enseignements qui s'imposent en la matière et, surtout, veiller à ce qu'il en soit dûment tenu compte lors des prochaines échéances électorales locales et régionales. Il est donc impératif de s'y préparer convenablement, non pas en se livrant à des joutes oratoires démagogiques et à des calculs étriqués, mais en veillant plutôt, à une mise à niveau globale de tous les acteurs, les institutions et autres formations, et plus particulièrement les partis politiques. En effet, et au-delà de leur adaptation formelle à leur cadre juridique, ces structures doivent se mettre en phase et en synergie avec les évolutions et les mutations qui s'opèrent dans la société marocaine.

Ceci implique pour tous un devoir de proximité permanente à l'égard du citoyen, et l'obligation pour chacun d'être constamment à l'écoute de ses préoccupations, et d'éviter de succomber aux chants des sirènes et aux promesses mystificatrices qui travestissent les valeurs de la religion et de la citoyenneté.

En définitive, Notre ultime dessein, c'est la mise à niveau de tous les acteurs concernés. Ceci, dans la perspective de la réforme institutionnelle globale en vue de conforter, par les règles de bonne gouvernance, l'évolution démocratique et le processus de développement en cours, et ce, dans le respect des valeurs et des constantes sacrées de la nation.

Il appartient donc à chacun de s'employer à réaliser ce qui importe le plus pour le citoyen, à savoir, tout simplement, son aspiration à une vie libre et digne, dans un cadre dont les principaux atouts sont : une patrie unifiée, la sécurité et la stabilité, un enseignement de qualité, une éducation judicieuse, un travail productif, une économie compétitive, un logement décent, une couverture médicale fiable, une administration efficiente et intègre, une Justice équitable et indépendante, une dignité assurée et une citoyenneté pleine et entière, avec ses droits et ses obligations.

Pour satisfaire ces revendications populaires qui ont été l'objet de la compétition électorale, il importe d'orienter les actions gouvernementale et parlementaire, en les ventilant en trois volets fondamentaux : une cause vitale, des attributs d'un Etat et des priorités pressantes.

La préservation de l'unanimité autour de notre intégrité territoriale constitue, en effet, la première des causes vitales de la patrie et de la

nation, d'où la nécessité de poursuivre les efforts pour mobiliser davantage de soutien en faveur de l'initiative audacieuse et crédible que Nous avons lancée au sujet de l'autonomie, dans l'espoir de parvenir à un règlement international définitif du contentieux artificiel suscité au sujet de la marocanité de notre Sahara.

Le deuxième volet prévoit la consolidation des piliers sur lesquels repose un Etat fort, en l'occurrence la primauté de la loi, la préservation de l'identité nationale authentique mais ouverte sur son époque, ainsi que la consolidation de la sécurité et de la stabilité et la nécessité de se prémunir contre les velléités de radicalisme et d'extrémisme, et les risques de terrorisme.

Quant au troisième impératif, il induit la nécessité de se focaliser sur trois priorités pressantes. Il s'agit, tout d'abord, de la poursuite des réformes, de la consolidation des acquis politiques et des droits de l'homme, des grands projets structurants, de l'administration territoriale, du tourisme et de l'habitat, ainsi que des équilibres macro-économiques, la productivité et la compétitivité, la modernisation des secteurs publics, l'incitation à l'initiative privée et l'encouragement qui doit être apporté à l'entreprise productive et au secteur privé.

Parallèlement à ces actions, il faudra donner une forte impulsion à certains secteurs d'activité, pour les rendre plus performants. Il importe, en premier lieu, de gagner le pari vital de la réforme, en profondeur, de l'éducation et de la formation, réforme dont dépend l'avenir des générations présentes et à venir.

A cet égard, Nous appelons le prochain gouvernement à s'atteler sans tarder à la mise en place d'un plan d'urgence pour consolider ce qui a été réalisé, et procéder aux réajustements qui s'imposent, en veillant à une application optimale des dispositions de la Charte nationale d'Education et de Formation.

Il faut aussi, à cet égard, apporter des solutions courageuses et efficaces aux difficultés réelles qui pénalisent ce secteur vital et ce, en concertation et en coordination avec l'institution constitutionnelle représentative en la matière, à savoir le Conseil Supérieur de l'Enseignement.

Il est également nécessaire de veiller à l'ancrage des règles de bonne gouvernance, à travers notamment la réforme administrative nécessaire et la mise niveau et la modernisation de l'économie, pour endiguer le chômage et créer de l'emploi. Parallèlement, et afin de combattre la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation, il faut poursuivre l'effort de

mobilisation autour de Notre Initiative Nationale pour le Développement Humain.

Il n'en reste pas moins que la mise en œuvre optimale de ces chantiers de développement passe nécessairement par la régionalisation avancée et la déconcentration administrative, lesquelles représentent, pensons-Nous, l'épine dorsale d'un Etat moderne.

Une telle entreprise ne peut être complète sans la réforme, la modernisation et la mise à niveau de la Justice, l'objectif étant de consolider l'indépendance de celle-ci, la sécurité judiciaire et la primauté de la loi, outre le renforcement du processus de développement. A cet égard, Nous sommes fermement attaché à la préparation, fondée sur de larges concertations et des apports spécialisés, d'une charte nationale adéquate, permettant d'introduire des changements profonds et exhaustifs dans le domaine de la Justice.

De même, et comme Nous l'avons déjà affirmé, il faudra prévoir, parmi les nouvelles priorités, l'adoption d'une nouvelle politique agricole, énergétique et hydraulique, ainsi que l'élaboration d'un plan pour le développement territorial urbain et rural.

Il est évident que le succès de toute politique ou réforme demeure tributaire de l'adhésion du citoyen, qui doit s'investir dans tous les secteurs de la vie publique.

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires.

Nous venons donc de rappeler les enjeux de cette législature, assumant ainsi la mission suprême qui est la Nôtre, et compte tenu de nos déplacements pour Nous enquérir, sur le terrain, de la situation de notre vaillant peuple, dans toutes ses composantes, à travers les différentes régions du Royaume.

Eu égard à la mission qui Nous échoit, de veiller au bon fonctionnement des institutions constitutionnelles, Nous nous faisons un devoir de rappeler avec force que Nous sommes, certes, attaché à la formation d'un gouvernement ramassé et homogène, soutenu par une majorité parlementaire, et interpellé par une opposition constructive. Mais, Nous voulons, au même titre, un parlement plus efficace qui exerce, avec l'efficacité voulue, toutes les compétences qui lui sont dévolues en matière de législation, de contrôle et de représentation, donnant ainsi l'exemple aux autres institutions constitutionnelles, en leur montrant comment elles peuvent, elles aussi, assumer, dans leur plénitude, les attributions qui sont les leurs. Car, en effet, rien ne saurait s'y opposer, si ce n'est les limites qu'imposent la Constitution, la séparation des pouvoirs,

et l'équilibre entre eux, ainsi que la coopération qui doit exister entre ces pouvoirs, et que Nous veillons à voir raffermie et consolidée.

Ce parlement devra également contribuer à conforter le rayonnement international du Maroc, en gardant à l'esprit les prochaines échéances, et notamment l'entrée en vigueur des accords de libre échange, ainsi que la nécessité de relever les défis de la mondialisation, dans le cadre d'une diplomatie parlementaire menée avec professionnalisme.

Il s'agit donc d'un parlement qui achève de réconcilier définitivement tous les citoyens avec les conseils élus. Il est donc impératif de rompre avec certaines pratiques et des comportements réhibitoires, qui sont attentatoires à l'image de l'institution législative et à la crédibilité de l'action parlementaire et politique.

Il faudrait s'employer, par ailleurs, à éviter toute confusion dans les rôles, en distinguant entre ce qui est national, relevant de la compétence spécifique du parlement, et ce qui est local, en termes d'attributions dévolues aux collectivités territoriales. Voilà pourquoi Je veille à ce que le Parlement reste au sommet de l'édifice démocratique, en se penchant sur les politiques et causes nationales majeures, aussi bien internes qu'externes.

Dans la mesure où l'on ne peut concevoir une vie politique normale, ni une action gouvernementale efficiente sans une opposition constructive et responsable, il importe d'écouter les idées avancées par celle-ci, tant qu'elles sont judicieuses et vouées au service et à l'intérêt de la nation, au même titre que celles de la majorité.

En fait, la vraie antinomie que nous nous devons d'affronter, est celle entre démocratie et despotisme, entre progrès et sous-développement, entre travail volontariste et esprit d'assistanat, entre ouverture et repli sur soi.

Dans le même ordre d'idées, et ainsi que Je l'ai déjà souligné du haut de cette tribune, Je vous invite instamment à veiller à la coordination et la coopération entre les deux Chambres, dans un sens permettant la rationalisation du travail de ces deux instances. En effet, loin d'être deux parlements distincts, ces organes forment un seul et unique parlement, où les rôles se conjuguent et se complètent.

Le Maroc a franchi plusieurs étapes dans son parcours politique déjà bien avancé et a pu surmonter tant de crises et d'écueils, grâce à la ferme direction que Nous lui assurons, et à la démarche que Nous suivons dans l'exercice du pouvoir. Ce succès, nous le devons aussi aux efforts et aux

sacrifices consentis par tous les Marocains, qui se sont investis dans les chantiers de développement que Nous avons lancés. Notre arme invincible dans cette ambitieuse entreprise réside dans notre choix démocratique irréversible.

Je reste, ainsi que vous M'avez toujours connu, le Premier Serviteur du vaillant peuple marocain, fidèle protecteur des constantes et des valeurs sacrées de la nation. J'entends également, en vertu du pacte sacré de la Beï'a (allégeance), continuer à M'enquérir, in situ, de la réalisation des grandes réformes structurantes engagées dans le pays.

Dans la ferveur spirituelle qui règne en ce mois béni de Ramadan, J'implore le Très-Haut de vous prêter assistance et de vous guider sur la voie de la vertu et de l'intérêt général, en assumant les hautes responsabilités dont vous avez la charge.

Nous vous adressons ainsi qu'à Notre peuple fidèle, Nos vœux de bonne fête de l'Aïd. Fasse Dieu qu'en célébrant ensemble, encore et encore, cet heureux événement, Nous puissions remplir pleinement Notre mission et nos engagements.

+Rappelle (leur) ! Tu n'es que celui qui rappelle, et tu n'as pas de maîtrise sur eux+. Véridique est la parole de Dieu.

Wassalamou alaikoum warahmatollahi wabarkatouh".

Maroc.ma